



CONSEIL PORTUAIRE ANDERNOS-LES-BAINS

Réunion du jeudi 23 novembre 2023

La réunion du Conseil Portuaire d'Andernos-les-Bains s'est tenue le jeudi 23 novembre 2023 à 9h00 à la Mairie d'Andernos-les-Bains, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Éric COIGNAT Olivier LARTIGUE Laurent RAMBLA Nicolas MERCIER Joël DELMAS	Jean-Yves ROSAZZA Brice SALES Guy BARBOUTEAU Mickaël THIRY Marie-Hélène RICQUIER
EXCUSE(E)S		Bruno SAVY Didier AUBERT Xavier JALADE
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Nicolas PETIT – SMPBA Nicolas DELHOSTE - SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Sabine JEANDENAND - SIBA Alizée BOURGES - CRCAA Marie GOURMELEN - DDPP Florian PAULIN - DDPP Caroline BONTET - PNMB Julien BECKER - Ostréiculteur <u>Excusé(e)s :</u> Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Sabine JEANDENAND - SIBA Olivier LABAN - CRCAA Matthieu CABAUSSEL - CRCAA David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP Franck MAZEAS - PNMB		

Monsieur Jean-Yves ROSAZZA ouvre la séance, remercie les personnes présentes dans l'assemblée et leur souhaite la bienvenue, il souhaite dans cette séance une démarche efficace basée sur le factuel puis laisse la parole à Monsieur Jean GALAND.

Monsieur Jean GALAND remercie Monsieur le Maire d'accueillir les membres du Conseil Portuaire, après avoir annoncé l'ordre du jour qui évoquera notamment les dégâts suite à la tempête, il propose un tour de table afin que chaque personne se présente.

Il laisse ensuite la parole à M. Cyril CLEMENT pour la présentation des dossiers en cours du SMPBA.

Ce dernier remercie les personnes présentes, excuse les personnes n'ayant pu assister à cette réunion puis commence la présentation de l'ordre du jour en rappelant qu'il s'agit du troisième Conseil Portuaire de la saison.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les six années d'existence du SMPBA.

Reconnu comme l'entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d'investissement et de l'entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Il continue d'évoluer avec l'augmentation de ses périmètres, notamment sur la commune de La Teste de Buch avec le quartier du Lapin Blanc depuis le 1^{er} janvier 2023 et l'emprise jusqu'à la pointe de l'Aiguillon depuis le 7 juillet dernier.

Un point est fait sur les mouvements de personnel et les futurs recrutements, dans le cadre d'un ajustement d'organisation afin de faire face à cette évolution et aux projets à venir tel que l'instruction du projet final du port à sec. Le nouvel organigramme est d'ailleurs présenté à l'assemblée.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

En 2023, 24 attributions de places au port ont été réalisées, sur 503 personnes inscrites sur liste d'attente pour les ports d'Andernos-les-Bains.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports sur la période des fêtes de fin d'année est en cours de notification. En lien avec les services de gendarmerie et de l'état, de manière accrue suite aux derniers événements survenus sur le Nord Bassin, le SMPBA assure la sécurité de certains ports depuis cinq ans, situés au Sud Bassin comme le port de Rocher à La Teste de Buch, ainsi qu'à Andernos-les-Bains et Arès.

Les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2023. Ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée.

Le visuel des stickers 2024 est présenté à l'assemblée, ils seront envoyés par voie postale au domicile des usagers. Même si cela n'apporte pas énormément de plus-value sur la gestion du plan d'eau, ils apportent une reconnaissance identitaire appréciée des usagers et lors des intempéries.

Il est constaté cette année une forte augmentation des demandes de manifestation sur l'ensemble des ports, 115 à l'échelle du bassin dont 15 arrêtés à Andernos-les-Bains, essentiellement en période estivale.

Au regard de la non utilisation de certaines AOT, il est annoncé que le Syndicat Mixte procède actuellement à une vague de sollicitations auprès des professionnels afin d'identifier leurs navires et confirmer l'utilisation des quais devant leur AOT, ainsi que l'utilisation de leurs cabanes.

En réponse à la question du Parc Naturel Marin sur la gestion des ZMEL de la commune de La Teste de Buch, M. Jean Yves ROSAZZA rappelle que cette question est évoquée à chaque instance du SMPBA et souhaite que ce sujet devienne un sujet prégnant du Syndicat Mixte.

Le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon informe l'assemblée qu'il réalise actuellement des études de fréquentation et d'usage des navires à l'échelle du Bassin d'Arcachon, via des vues satellitaires et des détections automatiques. En parallèle, une étude sur les méthodologies d'entretien des navires va voir le jour.

II. Budget 2023 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 99% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme la déstructuration et renaturation du site « CODIMER », la mise en place de corps-morts innovants, la construction et l'aménagement de quais, la sécurisation et modernisation de l'allée des ostréiculteurs à La Teste de Buch, ...

III. Tarifification 2023 et 2024

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2023 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant les ports d'Andernos-les-Bains.

Le nombre d'AOT attribuées en 2023 est de 898 pour le plan d'eau, 111 pour les places de passage, 438 sur liste d'attente et 124 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 664 k€, faisant d'Andernos-les-Bains la commune qui génère le plus de recettes.

Hormis les 5% d'augmentation, liés à celle du coût de la vie, les principales propositions de modifications de la tarification 2024 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment:

- L'abattement pour les bateaux devant AOT Terrestre détenue avant 2020 passerait de 75% à 50%.
- Pas d'augmentation pour les passages au mouillage.
- La différenciation entre les AOT terrestres par rapport à l'utilisation professionnelle ou pour agrément de celles-ci.
- La facturation pour l'installation de réseaux dans les cabanes passerait de 30% à 50% du coût.
- La facturation du coût de nettoyage d'une AOT en cas de défaillance du titulaire. Mesure approuvée tant par le CRCAA que la DDPP, pour des raisons sécuritaires, sanitaires et le bien être des professionnels.
- Le projet de facturation pour l'accès aux cales de mise à l'eau par des usagers non titulaire d'une AOT.
- La refacturation des taxes foncières pour les entreprises commerciales.
- ...

Des échanges ont lieu sur la refacturation des taxes foncières, notamment sur le bien-fondé réglementaire de celle-ci. Une réflexion est demandée sur l'appel à la jurisprudence, sur les textes légaux à ce sujet ainsi que sur l'attribution d'AOTs de droits réels qui apporteraient une équité entre les usagers et un cadre d'application plus clair.

L'étude sur la distribution d'eau de mer, avec l'installation de compteurs spécifiques, afin de tendre vers une facturation au volume d'eau consommé plutôt qu'au mètre carré des bassins, sera retardée. Elle nécessite un gros investissement non prévu pour le moment.

La facturation proposée des accès aux cales de mises à l'eau ou aux parkings de remorques ne pourra être en place qu'après la réalisation des infrastructures afférentes.

Face aux sentiments de certains sur la faible utilisation de l'aire de carénage du port ostréicole, des causes sont recherchés : une tarification élevée pour les plaisanciers, pas de réservation faite au préalable ou encore une occupation abusive de la zone.

Le SMPBA pense que la physionomie géographique de la zone (manœuvres compliquées) peut dissuader les plaisanciers. Une communication avec une période de fonctionnement gratuit pour le ringage pourrait être envisagé en début de saison.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical le 12 décembre 2023.

IV. Travaux

Les travaux terminés ou en cours :

- Rénovation sécurisation et modernisation du port du Bétey.

Un point de situation est fait par le responsable du Bureau travaux-Infrastructures du SMPBA : Les travaux ont démarré le 25 septembre dernier, par la dépose des équipements existants. Ils se sont poursuivis par la mise en place des palplanches durant les vacances scolaires et la réalisation du couronnement en béton jusqu'au 8 décembre.

L'opération se poursuivra par la réalisation d'un ouvrage en enrochement à l'entrée du port et l'excavation de terres sous contrôle archéologique.

L'ancienne structure du quai sera déposée au premier trimestre 2024 avant que ne soient mis en œuvre les nouveaux équipements portuaires. La première phase s'achèvera en juin par la réalisation des voiries. Il est précisé que les nouvelles infrastructures sont dimensionnées en cas d'épisodes tempétueux.

Les deux autres phases se dérouleront selon le même processus calendaire de septembre à juin 2024-2025 et 2025-2026.

- Au port ostréicole, ont été réalisés en 2023 l'aménagement d'un parking et d'une zone technique à remorques, la mise en œuvre d'un ponton d'accueil et la réfection de la cale de mise à l'eau.

Les travaux à venir :

La mise en œuvre d'un ponton d'accueil à l'entrée du port ostréicole.

La réhabilitation de quais au port ostréicole.

La réalisation d'un nouveau bâtiment pour le club de voile et la capitainerie au port du Bétey. Livraison prévue janvier 2025.

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports d'Andernos-les-Bains, 53 demandes ont été recensées pour un coût de 141 K€, 41 sont actuellement terminées et 12 sont toujours en cours.

V. Dragage

L'opération de dragage du port ostréicole est prévue au premier trimestre 2024.

Elle commencera par le chenal, sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage du SIBA, par procédé hydraulique et devrait permettre d'extraire 10km³ de sédiments.

Une vigilance particulière sera apportée à la turbidité de l'eau par rapport à l'adduction d'eau de mer pour la maline.

Le port sera quant à lui dragué, sous maîtrise d'ouvrage du SMPBA et maîtrise d'oeuvre du SIBA, de manière mécanique avec pelle sur ponton flottant. La bathymétrie de 2021 connue actuellement sera actualisée prochainement afin de confirmer les 8km³ de sédiments initialement prévus.

Les sédiments extraits seront stockés sur le site des quinconces et l'UGS d'Arès.

Une réflexion est souhaitée pour une protection en bout de la digue ouest afin d'éviter une rentrée trop importante de vase dans le port.

VI. Questions diverses

- La demande de remplacement du balisage identitaire est prise en compte par le Syndicat Mixte pour l'acquisition du matériel. Une collaboration sera sollicitée auprès des ostréiculteurs pour la mise en place après le dragage et avant la saison.
- Un poteau sera mis en place à gauche du chenal du Bétey (emplacement roseau).
- Une intervention de curage est demandée au niveau de la cale de mise à l'eau du port ostréicole.
- Concernant la continuité écologique avec le ruisseau, au port du Bétey, le SMPBA ne peut intervenir sur un domaine ne lui appartenant pas.
- Dans le cadre des dégâts liés aux tempêtes, une opération urgente de confortement est à prévoir suite à l'apparition de fissures importantes au niveau du perré du quai Courbey au port ostréicole.

Calendrier

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 12 décembre après-midi, à La Teste de Buch.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND remercie l'ensemble des participants, en l'absence de M. Jean Yves ROSAZZA qui a dû s'absenter pour des raisons impérieuses, la séance est levée à 11h30.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Aycachon



Jean GALAND